Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20261102-DELIB_2026_65-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Jean-Luc JEGOU, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, Isabelle LAOT, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR (pouvoir établi par précaution non utilisé), Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE. Tous les membres en exercice étant présents.

Assiste à la réunion : André TALARMIN, président de Pays d'Iroise Communauté

Secrétaire de séance : Jean-François CAM

Délibération 2026-65 :
Comite consultatif de développement – Désignation des représentants du collège des élus municipaux

Monsieur Jean-Luc Jégou informe l'assemblée.

Il rappelle la composition du Comité consultatif de développement, qui comprend cinq collèges :
- un collège des quartiers, composé de cinq représentants ;
- un collège des associations, composé de cinq représentants ;
- un collège de l'économie et des services, composé de cinq représentants ;
- un collège des sages, composé de trois anciens élus ;
- un collège des élus municipaux, composé de six membres, à savoir trois adjoints au maire et trois conseillers municipaux.

Il précise que la désignation des représentants du collège des élus municipaux intervient après un délai supplémentaire consacré au recueil des candidatures.

Six candidatures ont été reçues pour constituer ce collège :
- Au titre des adjoints au maire : Jean-Luc Jégou, Cécile Léon, Jean-François Cam.
- Au titre des conseillers municipaux : Valérie Mallet, Géraldine Le Bagousse, Isabelle Laot.

Monsieur le Maire précise que Géraldine Le Bagousse et Valérie Mallet ont été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient participer à cette instance, et confirme que leurs candidatures ont bien été prises en compte.
Il indique par ailleurs que certains collèges comptent davantage de candidatures que de sièges disponibles. Le collège des élus municipaux se réunira prochainement afin de procéder au choix des membres des autres collèges.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation du conseil municipal les six candidatures présentées pour siéger au sein du collège des élus municipaux.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20261102-DELIB_2026_65-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-2,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-42 du 5 juin 2026 approuvant la création d'un un comité consultatif de développement,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-48 du 6 juillet 2026 fixant les missions, la composition et les modalités de fonctionnement du comité consultatif de développement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité les représentants suivants pour siéger au sein du collège des élus municipaux du Comité consultatif de développement :

- Jean-Luc Jégou, adjoint au maire ;
- Cécile Léon, adjointe au maire ;
- Jean-François Cam, adjoint au maire ;
- Valérie Mallet, conseillère municipale ;
- Géraldine Le Bagousse, conseillère municipale ;
- Isabelle Laot, conseillère municipale.

Jean-Noël BRIANT,
Maire